



# Données supplémentaires 2023



# Table des matières

À propos du présent rapport **03**

Tableau des données **04**

Index **24**

Mesures non conformes aux PCGR  
et autres mesures financières **42**

Glossaire **43**

# À propos du présent rapport

**Les données compilées relativement à la durabilité et à l'impact social sont tirées des activités menées par Rogers Communications Inc. (RCI) au Canada. Il s'agit d'un résumé des efforts que nous avons déployés en 2023 et des progrès que nous avons accomplis en ce qui a trait à nos priorités stratégiques. Le 3 avril 2023, à la suite de l'acquisition de Shaw Communications Inc. (Shaw et la Transaction Shaw, respectivement), Shaw a fusionné avec RCI. À moins d'indication contraire, les résultats découlant de l'acquisition des activités de Shaw sont pris en compte dans le présent document à compter de la date d'acquisition.**

Nous publions chaque année des données sur des sujets importants en matière de durabilité et d'impact social. Pour l'année 2023, nous intégrons ce bilan à notre Rapport annuel pour souligner notre engagement à continuer d'enchâsser nos objectifs de durabilité et de responsabilités sociales dans la façon de mener nos activités. Nous pouvons ainsi faire avancer nos priorités d'affaires tout en ayant une incidence positive dans la vie de la population canadienne.

Pour guider notre bilan, nous prenons en compte les orientations de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), du Forum économique mondial (FEM) et du Protocole des GES.

Les données publiées pour l'année 2023 ont été compilées selon des critères internes qui tiennent compte de la norme universelle de la GRI ainsi que des normes du SASB relatives à la production de rapports, et de façon à prendre en considération notre engagement à faire preuve d'une plus grande transparence à l'égard des quatre piliers du GIFCC.

## **Aide externe**

Les services de KPMG ont été retenus pour fournir une conclusion d'assurance limitée sur les indicateurs identifiés par ce symbole  en date du 31 décembre 2023 et pour la période se terminant à cette date. Reportez-vous à la page 181 du Rapport annuel 2023 pour consulter le Rapport indépendant sur l'assurance limitée de KPMG.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>À PROPOS DE ROGERS</b>									
<b>PARAMÈTRES DE L'ACTIVITÉ</b>									
Nombre de personnes abonnées au service sans-fil <sup>1</sup>	Milliers	11 609	10 647	11 297	10 943	10 840		201-1	TC-TL-000.A
Nombre de personnes abonnées au service Internet <sup>1</sup>	Milliers	4 162	2 284	2 665	2 598	2 534		201-1	TC-TL-000.C
Trafic réseau	Pétaoctets	43 582	23 842	22 582	19 926	12 023		201-1	TC-TL-000.D

1. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons modifié la façon dont nous présentons certaines données sur les abonnés dans notre secteur du sans-fil, de sorte que nous présentons désormais ensemble les abonnés à la téléphonie mobile postpayée et prépayée. Ce changement résulte de l'évolution de la façon dont nous gérons nos activités, notamment l'adoption importante de notre programme de financement d'appareils sans fil, et d'une meilleure harmonisation avec les pratiques de l'industrie. Nous avons modifié de manière rétrospective les résultats sectoriels correspondants de 2021 afin de refléter la nouvelle définition du secteur. Les chiffres de 2020 et des années précédentes n'ont pas été reformulés.

# Tableau des données

Indicateur clé de performance	Objectif pour 2023	Vérification indépendante (2023)	Progrès en 2023
<b>OBJECTIFS ET RENDEMENT</b>			
<b>EXCELLENCE CLIENT</b>			
Plaintes recevables reçues par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)	Réduction du nombre de plaintes par rapport à 2022		42 % (défavorable)
Plaintes concernant la protection de la vie privée jugées légitimes par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	Aucun	★	Aucune (favorable)
<b>MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET CULTURE</b>			
Pourcentage des membres du personnel qui sont des femmes (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (48 %)	★	Rogers : 40 % Shaw : 30 % Ensemble : 38 % (défavorable)
Proportion de femmes parmi notre personnel (v.-p.+)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (40 %)	★	Rogers : 29 % Shaw : 40 % Ensemble : 31 % (défavorable)
Proportion de personnes racisées parmi notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (38 %)	★	Rogers : 39 % Shaw : 27 % Ensemble : 36 % (défavorable)
Proportion de personnes racisées parmi notre personnel (v.-p.+)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (38 %)	★	Rogers : 26 % Shaw : 13 % Ensemble : 24 % (favorable)
Proportion d'Autochtones parmi les membres de notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (2 %)	★	Rogers : 1 % Shaw : 2 % Ensemble : 1 % (aucun changement)
Proportion de personnes handicapées parmi les membres de notre personnel (globalement)	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif de 2025 (5 %)	★	Rogers : 5 % Shaw : 5 % Ensemble : 5 % (aucun changement)

# Tableau des données

AUTONOMISATION DE LA COMMUNAUTÉ	Objectif pour 2023	Vérification indépendante (2023)	Progrès en 2023
Pourcentage des profits avant impôt remis à des organismes caritatifs et à des ONG	2 %	★	6,4 % (favorable)
IMPACT ENVIRONNEMENTAL			
Émissions de GES de portée 1 et de portée 2	Progrès quant à l'atteinte de notre objectif provisoire de carboneutralité d'ici 2030		s. o.
LEADERSHIP RESPONSABLE			
Pourcentage des membres du personnel ayant suivi la Formation en déontologie de Rogers <sup>1</sup>	95 %	★	99,8 % (favorable)
Pourcentage des processus d'offre concurrente où le fournisseur a accepté notre Code de déontologie des fournisseurs et les lignes directrices de notre Politique en matière de déontologie	100 %		100 % (aucun changement)

1. Les activités acquises lors de la fusion avec Shaw ne sont pas intégrées à cet indicateur. Le personnel de Shaw n'a pas été assujéti à l'obligation de suivre la Formation en déontologie de Rogers en 2023 puisqu'il avait suivi la formation en déontologie de Shaw avant la transaction avec Shaw. À compter de 2024, les membres de l'équipe provenant de Shaw devront suivre la Formation en déontologie de Rogers.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>ENVIRONNEMENT</b>									
<b>ÉMISSIONS <sup>1</sup></b>									
<b>Total des émissions de GES (portées 1, 2 et 3)<sup>2</sup> - méthode fondée sur le marché</b>	Tonnes métriques (t éq. CO <sub>2</sub> )	192 371	-	-	-	310 252		305-1	
<b>Total des émissions de GES (portées 1, 2 et 3)<sup>2</sup> - méthode fondée sur l'emplacement</b>	t éq. CO <sub>2</sub>	222 133	-	-	-	310 252		305-1	
<b>Total des émissions de GES (portées 1 et 2) - méthode fondée sur le marché <sup>3,4,5</sup></b>	t éq. CO <sub>2</sub>	152 638	-	-	-	228 086		305-1	
<b>Total des émissions de GES (portées 1 et 2) - méthode fondée sur l'emplacement <sup>3,4</sup></b>	t éq. CO <sub>2</sub>	182 400	-	-	-	228 086	★	305-1	
<b>Émissions directes de GES (portée 1)</b>	t éq. CO <sub>2</sub>	43 538	-	-	-	52 574	★	305-1	

- En raison de l'acquisition de Shaw, les normes de comptabilisation et de déclaration destinées à l'entreprise du Protocole des GES exigent un nouveau calcul de nos émissions de GES à partir de l'année de référence (2019). Les données sur les émissions de GES présentées pour 2023 combinent les émissions de Rogers et de Shaw pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Nous avons omis les données des années intermédiaires dans le présent rapport, les performances n'étant pas comparables.
- Les coefficients d'émissions sont fondés sur le Rapport d'inventaire national 2023. La consommation énergétique et les émissions sont recalculées pour l'année de référence et chaque année antérieure, conformément au Protocole des GES, afin de tenir compte des facteurs suivants :  
i) les espaces qui appartiennent à Rogers ou qui sont occupés par Rogers, ou les émissions provenant d'autres sources au cours des années précédentes, mais précédemment exclues de la portée; ii) les changements apportés à la méthodologie de présentation de l'information; iii) toute acquisition ou cession stratégique qui augmente ou réduit de manière significative la superficie en pieds carrés. Lorsque la consommation réelle n'est pas disponible, Rogers l'estime en calculant une intensité moyenne par pied carré (pour chaque type de propriété) ou par unité fonctionnelle (pour les tours de transmission).
- Nous avons modifié l'échéancier de publication du Rapport ESG afin de l'harmoniser à celui de nos états financiers. Par conséquent, et en raison des limites des données, nous avons recueilli les données liées et non liées à l'énergie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023. Pour les quatre autres mois de l'année, une estimation des données a été réalisée en se basant soit (i) sur les données de l'année dernière (lorsque disponibles) ajustées en fonction des circonstances de l'année en cours, soit (ii) au prorata des valeurs cumulées depuis le début de l'année. Les renseignements comparatifs de 2019 n'ont pas été reformulés pour tenir compte de ce changement de méthodologie.
- En 2023, nous avons commencé à déclarer nos émissions de GES de portée 2 mesurées selon la méthode fondée sur le marché (conformément aux lignes directrices du Protocole des GES) pour prendre en compte la production d'énergie renouvelable dans notre portefeuille. Avant de conclure la transaction avec Shaw, cette dernière a conclu une entente de longue durée prévoyant l'achat d'environ 30 mégawatts (MW) d'énergie renouvelable en Alberta. Les attributs environnementaux découlant de cette entente sont la génération d'énergie renouvelable grâce à un projet d'énergie solaire et l'obtention de certificats d'énergie renouvelable (CER). Les CER obtenus respectent aussi les critères de qualité pour la portée 2 relativement à la norme du Protocole des GES.
- Les émissions fondées sur l'emplacement ont été utilisées comme variable de substitution pour les émissions fondées sur le marché de 2019.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>ENVIRONNEMENT</b>									
<b>ÉMISSIONS <sup>1</sup></b>									
Bâtiments	t éq. CO <sub>2</sub>	19 580	-	-	-	25 508		305-1	
Tours de transmission	t éq. CO <sub>2</sub>	2 121	-	-	-	1 289		305-1	
Parc de véhicules	t éq. CO <sub>2</sub>	21 837	-	-	-	25 777		305-1	
<b>Émissions indirectes de GES (portée 2) - méthode fondée sur l'emplacement</b>	t éq. CO <sub>2</sub>	138 862	-	-	-	175 512	✱		
Bâtiments	t éq. CO <sub>2</sub>	65 352	-	-	-	79 881		305-2	
Tours de transmission	t éq. CO <sub>2</sub>	65 059	-	-	-	60 193		305-2	
Stations d'alimentation en électricité	t éq. CO <sub>2</sub>	8 450	-	-	-	35 438		305-2	
Attributs environnementaux liés à des certificats d'énergie renouvelable (CER) dans le cadre d'accords d'achat d'énergie virtuels (AAEV) <sup>4</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	-29 762	-	-	-	-			

1. En raison de l'acquisition de Shaw, les normes de comptabilisation et de déclaration destinées à l'entreprise du Protocole des GES exigent un nouveau calcul de nos émissions de GES à partir de l'année de référence (2019).

Les données sur les émissions de GES présentées pour 2023 combinent les émissions de Rogers et de Shaw pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Nous avons omis les données des années intermédiaires dans le présent rapport, les performances n'étant pas comparables.

4. En 2023, nous avons commencé à déclarer nos émissions de GES de portée 2 mesurées selon la méthode fondée sur le marché (conformément aux lignes directrices du Protocole des GES) pour prendre en compte la production d'énergie renouvelable dans notre portefeuille.

Avant de conclure la transaction avec Shaw, cette dernière a conclu une entente de longue durée prévoyant l'achat d'environ 30 mégawatts (MW) d'énergie renouvelable en Alberta. Les attributs environnementaux découlant de cette entente sont la génération d'énergie renouvelable grâce à un projet d'énergie solaire et l'obtention de certificats d'énergie renouvelable (CER). Les CER obtenus respectent aussi les critères de qualité pour la portée 2 relativement à la norme du Protocole des GES.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>ENVIRONNEMENT</b>									
<b>ÉMISSIONS</b>									
<b>Émissions indirectes de GES (portée 2) - méthode fondée sur le marché</b>	t éq. CO <sub>2</sub>	109 100	-	-	-	105 674		305-2	
<b>Autres émissions indirectes de GES (portée 3)</b>	t éq. CO <sub>2</sub>	39 733	-	-	-	82 165		305-3	
Catégorie 1 : Produits et services achetés <sup>6</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	853	-	-	-	20 176		305-3	
Catégorie 3 : Activités liées au carburant et à l'énergie <sup>7</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	13 397	-	-	-	-			
Catégorie 5 : Déchets <sup>8</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	10 482	-	-	-	7 961		305-3	
Catégorie 6 : Voyages d'affaires	t éq. CO <sub>2</sub>	5 835	-	-	-	9 556		305-3	
Catégorie 7 : Déplacements quotidiens des membres du personnel	t éq. CO <sub>2</sub>	9 166	-	-	-	44 462		305-3	
<b>Intensité des émissions de GES</b>									
Intensité des émissions de GES (portées 1 et 2) selon les revenus <sup>9</sup>	t éq. CO <sub>2</sub> /million de \$	8,53	-	-	-	9,22		305-4	
Intensité des émissions de GES (portées 1 et 2) selon le trafic réseau (méthode fondée sur le marché)	t éq. CO <sub>2</sub> /pétaoctet	3,51	-	-	-	11,55		305-4	
Intensité des émissions de GES (portées 1 et 2) selon le trafic réseau (méthode fondée sur l'emplacement)	t éq. CO <sub>2</sub> /pétaoctet	4,19	-	-	-	11,55		305-4	

6. Comprend les émissions résultant de la fabrication du papier que nous consommons à des fins internes, de facturation, de marketing et de communication.

7. Comprend les émissions provenant de la clientèle des centres de données de Rogers Affaires.

8. Ne comprend que les émissions provenant des déchets des immeubles.

9. L'intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 par unité de revenu constitue une mesure financière supplémentaire calculée en divisant la somme des émissions de GES (en tonnes métriques) de portées 1 et 2 - mesurées selon la méthode fondée sur le marché - par les revenus consolidés (en millions de dollars).

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>ENVIRONNEMENT</b>									
<b>ÉNERGIE <sup>14</sup></b>									
<b>Énergie (directe et indirecte) consommée par l'entreprise</b>	Gigajoules	5 517 380	-	-	-	5 540 151	★	302-1 / 302-2	TC-TL-130a.1
Consommation énergétique directe <sup>10</sup>	Gigajoules	675 074	-	-	-	-	★	302-1	TC-TL-130a.1
<b>Type d'énergie</b>									
Gaz naturel	Gigajoules	354 147	-	-	-	-		302-1	TC-TL-130a.1
Gaz combustible	Gigajoules	289 832	-	-	-	-		302-1	TC-TL-130a.1
Diesel	Gigajoules	30 502	-	-	-	-		302-1	TC-TL-130a.1
Propane	Gigajoules	593	-	-	-	-		302-1	TC-TL-130a.1
Consommation énergétique indirecte (électricité et vapeur)	Gigajoules	4 842 306	-	-	-	-	★	302-2	TC-TL-130a.1
<b>Énergie renouvelable</b>									
Consommation d'énergie renouvelable indirecte <sup>11</sup>	MWh	673 573	-	-	-	-		302-1	TC-TL-130a.1
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie <sup>12</sup>	Pourcentage	50 %	-	-	-	-		302-1	TC-TL-130a.1
<b>Intensité énergétique</b>									
Consommation énergétique totale par trafic réseau	Gigajoules/pétaoctet	127	-	-	-	280		302-3	TC-TL-130a.1
Consommation énergétique totale en fonction du revenu <sup>13</sup>	Gigajoules/million de \$	286	-	-	-	-		302-3	TC-TL-130a.1
<b>EAU</b>									
Consommation d'eau	Mètres cubes	255 766	143 570	174 182	192 608	243 573		303-5	

10. Représente la consommation d'énergie combustible sur place (gaz, propane, pétrole, etc.).

11. Représente la consommation d'électricité achetée pour les activités de Rogers et de Shaw.

12. AAEV renouvelables combinés à la consommation d'électricité au niveau du réseau provenant de sources renouvelables à l'échelle nationale.

13. La consommation énergétique totale par unité de revenu constitue une mesure financière supplémentaire calculée en divisant la consommation énergétique (en gigajoules) par les revenus consolidés (en millions de dollars).

14. En raison de l'acquisition de Shaw, les normes de comptabilisation et de déclaration destinées à l'entreprise du Protocole des GES exigent un nouveau calcul de nos émissions de GES à partir de l'année de référence (2019). Les données sur les émissions de GES présentées pour 2023 combinent les émissions de Rogers et de Shaw pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Nous avons omis les données des années intermédiaires dans le présent rapport, les performances n'étant pas comparables. À moins d'indication contraire, les données énergétiques de 2019 ne comprennent pas celles de Shaw (c.-à-d. par rapport à la distinction entre consommation directe et indirecte, ou selon le type de carburant).

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>ENVIRONNEMENT</b>									
<b>DÉCHETS</b>									
<b>Déchets produits <sup>15</sup></b>	Tonnes métriques	20 478	13 200	7 946	5 422	9 393		306-3	
Détournés de l'élimination (recyclés)	Tonnes métriques	15 482	9 177	5 780	3 695	5 237		306-3	
Dirigés vers l'élimination (site d'enfouissement)	Tonnes métriques	4 996	4 024	2 166	1 727	4 156		306-3	
Pourcentage de déchets détournés des sites d'enfouissement	Pourcentage	76 %	70 %	73 %	68 %	56 %		306-3	
<b>Déversements et rejets</b>									
Niveau 1	Nombre	50	76	34	35	90			
Niveau 2	Nombre	16	9	25	19	27			
Niveau 3	Nombre	1	0	1	0	2			
Nombre total de déversements et de rejets	Nombre	67	85	60	54	119			
<b>MATÉRIEL</b>									
<b>Consommation de papier</b>	Tonnes métriques	520	532	648	593	1 727			
Édition	Tonnes métriques	-	-	-	-	764			
Marketing et communications	Tonnes métriques	283	353	458	228	316			
Facturation	Tonnes métriques	188	138	156	328	580			
Utilisation dans les bureaux	Tonnes métriques	50	41	34	37	67			

15. Comprend les déchets provenant des immeubles, du parc de véhicules, de la construction, de la récupération d'appareils, des centrales électriques et du réseau.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>ENVIRONNEMENT</b>									
<b>MATÉRIEL</b>									
<b>Gestion des produits en fin de vie</b>									
Appareils sans fil récupérés et traités à des fins de réutilisation et de recyclage	Nombre	259 680	193 185	123 678	113 447	131 502			
Matériel récupéré dans le cadre de programmes de récupération	Volume	6 397 072	5 965 352	1 119 195	785 726	1 478 593		306-2	TC-TL-440a.1
Pourcentage de matériel récupéré qui a été réutilisé ou revendu	Pourcentage	61 %	80 %	73 %	47 %	40 %		306-2	TC-TL-440a.2
Pourcentage de matériel récupéré qui a été recyclé	Pourcentage	39 %	20 %	27 %	53 %	60 %		306-2	TC-TL-440a.3

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>SOCIÉTÉ</b>									
<b>MEMBRES DU PERSONNEL</b>									
Nombre total des effectifs au Canada	Nombre	26 000	22 300	23 000	23 500	25 300		102-7	
<b>FORMATION ET ÉDUCATION</b>									
Investissement dans la formation	Millions de \$	26	30	34	35	43		404-1	
Investissement dans la formation par membre du personnel	\$	1 012	1 345	1 478	1 503	1 700		404-1	
<b>ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES DE RENDEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>									
Pourcentage du personnel recevant régulièrement des évaluations de rendement et de perfectionnement professionnel	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		404-3	
<b>SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE</b>									
Taux d'incidents entraînant une perte de temps <sup>1</sup>	Taux exprimé par tranche de 100 employé-es à temps plein	0,24	0,32	0,33	0,37	0,4	★	403-9	
Nombre total de décès	Nombre	0	0	0	0	0		403-9	
Nombre de comités de santé et de sécurité au travail dans tout le Canada	Nombre	85	53	54	56	70		403-4	
Nombre d'ambassadrices, d'ambassadeurs et de responsables du programme S'épanouir partout au Canada	Nombre	200	237	171	189	172			

1. Les activités acquises lors de la fusion avec Shaw ne sont pas intégrées à cet indicateur parce que le processus de suivi de Shaw n'était pas harmonisé à celui de Rogers en 2023. À compter de 2024, les incidents entraînant une perte de temps liés à Shaw seront intégrés aux résultats.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>SOCIÉTÉ</b>									
<b>DIVERSITÉ ET INCLUSION</b>									
Taux de roulement volontaire du personnel	Pourcentage	Rogers : 16,8 % Shaw : 17,1 %	20 %	16 %	10 %	15 %	★	401-1	
<b>Femmes</b>								405-1	
Globalement	Pourcentage	Rogers : 40 % Shaw : 30 % Ensemble : 38 %	40 %	39 %	38 %	37 %	★	102-8 / 405-1	
V.-p.+	Pourcentage	Rogers: 29 % Shaw: 40 % Ensemble: 31 %	32 %	32 %	27 %	30 %	★	102-8 / 405-1	
<b>Personnes racisées</b>									
Globalement	Pourcentage	Rogers : 39 % Shaw : 27 % Ensemble : 36 %	39 %	38 %	36 %	36 %	★	102-8 / 405-1	
V.-p.+	Pourcentage	Rogers: 26 % Shaw: 13 % Ensemble: 24 %	20 %	15 %	14 %	15 %	★	102-8 / 405-1	
<b>Peuples autochtones</b>									
Globalement	Pourcentage	Rogers: 1 % Shaw : 2 % Ensemble : 1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	★	405-1	
<b>Personnes noires</b>									
Globalement	Pourcentage	Rogers : 5 % Shaw : 2 % Ensemble : 5 %	5 %	4 %	s. o.	s. o.		405-1	
V.-p.+	Pourcentage	Rogers : 4 % Shaw : 7 % Ensemble : 4 %	2 %	1 %	s. o.	s. o.		405-1	

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>SOCIÉTÉ</b>									
<b>DIVERSITÉ ET INCLUSION</b>									
<b>2SLGBTQ+</b>									
Globalement	Pourcentage	Rogers : 4 % Shaw : 5 % Ensemble : 4 %	4 %	3 %	3 %	2 %		405-1	
<b>Personnes handicapées</b>									
Globalement	Pourcentage	Rogers : 5 % Shaw : 5 % Ensemble : 5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	★	405-1	
<b>ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE</b>									
<b>Total de l'investissement communautaire</b>	Millions de \$	87,8	76,0	69,7	76,3	64,2	★	201-1	
Total des dons en espèces	Millions de \$	15,1	9,7	9,0	11,6	12,0	★	201-1	
Dons en espèces	Millions de \$	14,5	8,8	7,5	10,6	10,4		201-1	
Investissement communautaire réglementé - dons en espèces	Millions de \$	0,6	0,9	1,5	1,0	1,6		201-1	
<b>Total des dons en nature<sup>2</sup></b>	Millions de \$	72,7	66,3	60,7	64,7	52,2	★	201-1	
Investissement communautaire - dons en nature	Millions de \$	56,6	49,7	44,3	48,5	34,7		201-1	
Pourcentage des profits avant impôt remis à des organismes caritatifs et à des ONG	Pourcentage	6,4 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %	2,3 %	★	201-1	
Total des investissements communautaires facilités (en dollars)	Millions de \$	39	-	-	-	-			

2. En 2023, les services de télévision réglementés (coûts de programmation) comprennent seulement TV Rogers.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB	
<b>SOCIÉTÉ</b>										
<b>INCLUSION NUMÉRIQUE</b>										
Financement accordé afin de soutenir la production de films et d'émissions télévisées au Canada grâce au Groupe de Fonds Rogers	Millions de \$	23,5	23,0	23,0	26,1	25,3				
<b>EXPÉRIENCE CLIENT</b>										
Fidélisation de la clientèle - taux de désabonnement mensuel pour les services sans-fil (services de téléphonie et de données postpayés) <sup>3</sup>	Pourcentage	1,11 %	0,90 %	0,95 %	1,0 %	1,1 %	★			
Fidélisation de la clientèle - taux de désabonnement mensuel pour les services sans-fil (services de téléphonie et de données prépayés)	Pourcentage	6,12 %	4,90 %	4,20 %	4,38 %	4,86 %	★			
Plaintes recevables reçues par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) <sup>4</sup>	Nombre	4 881	3 442	4 187	2 987	2 866	★			
Fréquence moyenne des interruptions de système	Nombre	Rogers ne présente pas encore d'information sur cet indicateur.								TC-TL-550a.1
Durée moyenne des interruptions pour la clientèle	Nombre	Rogers ne présente pas encore d'information sur cet indicateur.								TC-TL-550a.1

3. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons modifié la façon dont nous présentons les données sur les personnes abonnées au service de téléphonie mobile postpayé et sur le taux de désabonnement. Ces données excluent désormais les tablettes et la téléphonie résidentielle. Les chiffres des années précédentes n'ont pas été reformulés.

4. Le nombre de plaintes est calculé du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet chaque année. L'année 2023 comprend les plaintes visant toutes les marques de Rogers, y compris les acquisitions, au 31 décembre 2023.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB	
<b>GOVERNANCE</b>										
<b>COMPOSITION DU CONSEIL</b>										
<b>Total des membres du conseil</b>										
Femmes	Pourcentage	31 %	20 %	31 %	33 %	33 %		102-22		
Indépendant	Pourcentage	54 %	50 %	46 %	50 %	50 %		102-22		
<b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>										
Pourcentage du personnel ayant suivi la Formation en déontologie de Rogers	Pourcentage	99,8 % <sup>1</sup>	98,1 %	97,0 %	95,0 %	96,0 %	★			
<b>PRÉOCCUPATIONS IMPORTANTES</b>										
Nature et nombre total de préoccupations importantes	Nombre	0	0	0	0	0		102-34		
<b>ANTICONCURRENCE</b>										
Vitesse moyenne réelle et soutenue de téléchargement 1) de contenu détenu et commercialement associé et 2) de contenu non associé	Vitesse de téléchargement	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.								TC-TL-520a.2
<b>RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>										
<b>Répercussions économiques</b>										
<b>Valeur économique directe générée</b>										
Revenus	Millions de \$	19 308	15 396	14 655	13 916	15 073		201-1		

1. Les activités acquises lors de la fusion avec Shaw ne sont pas intégrées à cet indicateur. Le personnel de Shaw n'a pas été assujéti à l'obligation de suivre la Formation en déontologie de Rogers en 2023 puisqu'il avait suivi la formation en déontologie de Shaw avant la transaction avec Shaw. À compter de 2024, les membres de l'équipe provenant de Shaw devront suivre la Formation en déontologie de Rogers.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>GOVERNANCE</b>									
<b>RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>									
<b>Valeur économique distribuée<sup>1</sup></b>									
Frais d'exploitation	Millions de \$	7 872	6 452	6 281	5 904	6 509		201-1	
Avantages sociaux et salaires <sup>2</sup>	Millions de \$	2 266	2 081	2 046	1 710	1 861		201-1	
<b>Actionnaires et fournisseurs de capitaux</b>									
Dividendes payés ou émis <sup>3</sup>	Millions de \$	1 034	1 010	1 010	1 011	1 016		201-1	
Intérêts payés	Millions de \$	1 780	1 054	802	808	779		201-1	
Impôts et autres paiements aux gouvernements	Millions de \$	1 431	1 333	1 384	1 104	1 127		201-1	
Dépenses d'investissement	Millions de \$	3 934	3 075	2 788	2 312	2 807	★	201-1	
Total des dons en espèces	Millions de \$	15	10	9	11	10	★	201-1	
<b>Valeur économique distribuée</b>	Millions de \$	18 332	15 015	14 320	12 860	14 109	★	201-1	
<b>Impôt sur le revenu par province</b>									
Total de l'impôt sur le résultat payé	Millions de \$	438,5	455,2	700,4	418,3	400,2	★	201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	249,9	259,3	385,5	229,3	228,6		201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	22,7	16,8	23,9	12,7	11,1		201-1	
Alberta	Millions de \$	18,6	10,7	18,3	12,6	18,7		201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	1,1	0,6	0,8	0,4	0,6		201-1	

1. La valeur économique distribuée sert à évaluer comment nous avons créé de la richesse pour les parties prenantes. Consultez la page 42 pour en savoir plus.

2. Salaires et avantages sociaux des membres du personnel ainsi que rémunération fondée sur des actions (excluant les cotisations sociales)

3. Total des dividendes versés en espèces et par l'émission d'actions RCI sans droit de vote de catégorie B dans le cadre de notre Plan de réinvestissement des dividendes.

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>GOUVERNANCE</b>									
<b>RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>									
<b>Impôt sur le revenu par province</b>									
Manitoba	Millions de \$	5,9	3,5	5,0	2,8	2,3		201-1	
Ontario	Millions de \$	116,6	140,1	208,9	146,6	120,0		201-1	
Québec	Millions de \$	15,2	14,2	42,6	6,0	11,0		201-1	
Île-du-Prince-Édouard	Millions de \$	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1		201-1	
Terre-Neuve	Millions de \$	1,4	1,6	2,5	1,1	1,1		201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	1,9	1,4	1,9	1,1	1,3		201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	5	6,9	10,8	5,0	3,8		201-1	
Autres provinces	Millions de \$	0,1	-	-	-	-		201-1	
Étranger	Millions de \$	-	-	-	0,6	1,6		201-1	
<b>Taxes de vente par province</b>									
Total des taxes de vente	Millions de \$	11,4	15,4	8,6	7,7	8,6		201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	10,2	12,9	7,3	6,0	7,1		201-1	
Alberta	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	0,9	0,2	-	-	-		201-1	
Manitoba	Millions de \$	-	2,3	1,2	0,8	0,5		201-1	
Ontario	Millions de \$	0,3	0,1	0,1	0,7	0,7		201-1	

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>GOUVERNANCE</b>									
<b>RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>									
<b>Taxes de vente par province</b>									
Île-du-Prince-Édouard	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Terre-Neuve	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Étranger	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
<b>Cotisations sociales par province</b>									
Total des cotisations sociales	Millions de \$	187,0	145,0	134,6	136,6	136,2		201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	120,5	90,3	82,5	79,4	88,0		201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	8,8	2,9	1,9	2,6	1,8		201-1	
Alberta	Millions de \$	1,3	0,1	0,3	-	0,1		201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Manitoba	Millions de \$	1,5	0,2	0,2	0,2	0,2		201-1	
Ontario	Millions de \$	36,6	33,8	32,7	37,0	36,9		201-1	
Québec	Millions de \$	17,7	17,1	16,3	16,7	8,4		201-1	
Île-du-Prince-Édouard	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Terre-Neuve	Millions de \$	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	0,1	0,1	0,1	-	0,1		201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5		201-1	
Étranger	Millions de \$		-	-	-	-		201-1	

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>GOVERNANCE</b>									
<b>RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>									
<b>Frais de diffusion, droits de licence de spectre et autres droits réglementaires<sup>4</sup></b>									
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	722,5	669,7	491,2	489,9	531,6		201-1	
<b>Impôt foncier et taxe professionnelle par province</b>									
Total de l'impôt foncier et de la taxe professionnelle	Millions de \$	72,1	47,7	50,0	49,7	50,3		201-1	
Gouvernement fédéral canadien	Millions de \$	5,7	4,5	6,0	5,7	5,9		201-1	
Colombie-Britannique	Millions de \$	13,7	4,7	5,2	4,1	4,8		201-1	
Alberta	Millions de \$	16,1	6,2	5,9	6,0	6,4		201-1	
Saskatchewan	Millions de \$	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2		201-1	
Manitoba	Millions de \$	1,1	0,6	0,6	0,7	0,7		201-1	
Ontario	Millions de \$	24	21,4	21,7	22,2	21,1		201-1	
Québec	Millions de \$	7,9	6,9	7,2	7,4	8,1		201-1	
Île-du-Prince-Édouard	Millions de \$	-	-	-	-	-		201-1	
Terre-Neuve	Millions de \$	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5		201-1	
Nouvelle-Écosse	Millions de \$	0,5	0,5	0,4	0,6	0,5		201-1	
Nouveau-Brunswick	Millions de \$	1,1	1,3	1,4	1,4	1,1		201-1	
Étranger	Millions de \$	0,2	-	-	-	-		201-1	

4. Comprend un montant de 418 millions de dollars relatif aux montants de 3,3 milliards de dollars, de 24 millions de dollars, de 1,7 milliard de dollars et de 3,3 milliards de dollars que nous avons versés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre en 2014, 2015, 2019 et 2021, respectivement

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>GOVERNANCE</b>									
<b>FOURNISSEURS</b>									
Nombre de fournisseurs certifiés en matière de diversité	Nombre	380	186	68	63	26			
Total cumulatif des dépenses auprès des fournisseurs certifiés en matière de diversité	Millions de \$	206	126	45	40	38			
Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Nombre	1 529	2 012	309	s. o.	103		414-1	
<b>CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES</b>									
<b>Nombre de demandes d'accès légal aux renseignements personnels de la clientèle</b>	Nombre	Rogers : 280 567 Shaw : 9 517	307 461	354 850	343 864	-			TC-TL-220a.4
Mandats/ordonnances du tribunal	Nombre	Rogers : 168 744 Shaw : 1 142	210 662	256 121	253 827	-			TC-TL-220a.4
Lettres d'ordonnance gouvernementale	Nombre	Rogers : 1 492 Shaw : 20	1 707	1 133	1 219	-			TC-TL-220a.4
Demandes de l'étranger	Nombre	Rogers : 84 Shaw : s. o. <sup>1</sup>	59	322	58	-			TC-TL-220a.4

1. Mandats/ordonnances du tribunal

# Tableau des données

Données	Mesure	2023	2022	2021	2020	2019	Vérification indépendante (2023)	GRI	SASB
<b>GOVERNANCE</b>									
<b>CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES</b>									
<b>Nombre de renseignements sur la clientèle communiqués à la suite d'une demande d'accès légal</b>	Nombre	Rogers : 260 039 Shaw : 6 639	301 782	347 388	340 754	-			TC-TL-220a.4
Mandats/ordonnances du tribunal	Nombre	Rogers : 160 308 Shaw : 1 425	206 509	253 074	251 479	-			TC-TL-220a.4
Lettres d'ordonnance gouvernementale	Nombre	Rogers : 1 181 Shaw : 35	1 548	1 094	1 054	-			TC-TL-220a.4
Demandes de l'étranger	Nombre	Rogers : 0 Shaw : s. o. <sup>1</sup>	0	0	0	-			TC-TL-220a.4
Demandes provenant des organismes d'application de la loi et des intervenants du service d'urgence 911	Nombre	Rogers : 98 550 Shaw : 269	95 033	97 274	88 760	-			TC-TL-220a.4
<b>Nombre de renseignements sur la clientèle non communiqués à la suite d'une demande d'accès légal</b>	Nombre	Rogers : 20 528 Shaw : 8	5 679	7 462	3 110	-			TC-TL-220a.4
Mandats/ordonnances du tribunal	Nombre	Rogers : 8 436 Shaw : 3	4 153	3 047	2 348	-			TC-TL-220a.4
Lettres d'ordonnance gouvernementale	Nombre	Rogers : 311 Shaw : 1	159	39	165	-			TC-TL-220a.4
Demandes de l'étranger	Nombre	Rogers : 84 Shaw : 3	59	322	58	-			TC-TL-220a.4
Demandes provenant des organismes d'application de la loi et des intervenants du service d'urgence 911	Nombre	Rogers : 11 697 Shaw : s. o. <sup>2</sup>	1 308	4 054	539	-			TC-TL-220a.4
<b>Nombre d'atteintes à la sécurité des données</b>	Nombre	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.							TC-TL-230a.1
Pourcentage impliquant des renseignements personnels	Nombre	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.							TC-TL-230a.1
Nombre de clientes et clients touchés	Nombre	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.							TC-TL-230a.1

1. Mandats/ordonnances du tribunal

2. Le nombre de demandes concerne seulement une partie des demandes reçues. La seconde partie comprend Shaw et Freedom Mobile, qui n'effectuent pas de suivi pour ces demandes.

# Index

L'index suivant de la Global Reporting Initiative a été préparé selon des critères internes qui tiennent compte des normes de base de la GRI et des normes du SASB relatives à la production de rapports, et de façon à prendre en considération notre engagement à réaliser des progrès vers le Pacte mondial de l'ONU. L'index fournit des références à des renseignements pertinents présentés dans le Rapport sur la durabilité et l'impact social 2023, ainsi que d'autres publications d'entreprise comme le rapport annuel aux actionnaires et d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>1. PROFIL ORGANISATIONNEL</b>					
Nom de l'entreprise	Rogers Communications Inc.	207	s. o.	102-1	s. o.
Activités, marques, produits et services	Rapport annuel 2023	21-23	s. o.	102-2	s. o.
Emplacement du siège social	Rapport annuel 2023	16, 207	s. o.	102-3	s. o.
Emplacement des opérations	Rapport annuel 2023	16	s. o.	102-4	s. o.
Responsabilité et forme juridique	Rapport annuel 2023	72	s. o.	102-5	s. o.
Marchés desservis	Rapport annuel 2023	21	s. o.	102-6	s. o.
Échelle de l'entreprise	Rapport annuel 2023	21	s. o.	102-7	s. o.
Renseignements sur le personnel et les autres travailleurs et travailleuses	Rapport annuel 2023	46, 81, 193	s. o.	102-8	s. o.
Chaîne d'approvisionnement	Rapport annuel 2023	198	s. o.	102-9	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>1. PROFIL ORGANISATIONNEL</b>					
Changements importants à l'entreprise et à sa chaîne d'approvisionnement	Rapport annuel 2023	19	s. o.	102-10	s. o.
Principe ou approche de précaution	Rapport annuel 2023	197	s. o.	102-11	s. o.
Initiatives externes	Rapport annuel 2023	195-196	s. o.	102-12	s. o.
Adhésion à des associations	<p>En 2023, Rogers était membre des associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil canadien des normes de la radiotélévision</li> <li>• Association canadienne des radiodiffuseurs</li> <li>• Canadian Business for Social Responsibility</li> <li>• Chambre de commerce du Canada</li> <li>• Association canadienne du marketing</li> <li>• Association canadienne des télécommunications</li> <li>• Association canadienne des femmes en communications et technologie</li> <li>• Institut C.D. Howe</li> <li>• Institut des administrateurs de sociétés</li> <li>• Chambre de commerce de l'Ontario</li> <li>• Forum des politiques publiques</li> <li>• Conseil consultatif canadien de la radio</li> </ul>	-	s. o.	102-13	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>2. STRATÉGIE</b>					
Déclaration de la décisionnaire principale ou du décisionnaire principal	Rapport annuel 2023	3	s. o.	102-14	s. o.
Principaux risques, répercussions et occasions	Rapport annuel 2023	76, 188	s. o.	102-14	s. o.
<b>3. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>					
Valeurs, principes et normes (y compris en matière de comportements)	Rapport annuel 2023	195, 197-198	s. o.	102-16	s. o.
Mécanismes pour les conseils et les préoccupations en matière d'éthique	Rapport annuel 2023	197	s. o.	102-17	s. o.
<b>4. GOUVERNANCE</b>					
Structure de gouvernance	Rapport annuel 2023 Circulaire de sollicitation de procurations 2023	72-73 62	s. o.	102-18	s. o.
Autorité délégante	-	-	s. o.	102-19	s. o.
Responsabilité de la haute direction pour les questions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2023	187-188	s. o.	102-20	s. o.
Consultation des parties prenantes sur les questions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2023	183-185	s. o.	102-21	s. o.
Composition de l'organe supérieur de gouvernance et de ses comités	Rapport annuel 2023 Circulaire de sollicitation de procurations 2023	74 61-64	s. o.	102-22	s. o.
Présidence de l'organe supérieur de gouvernance	Rapport annuel 2023	74	s. o.	102-23	s. o.
Nomination et sélection de l'organe supérieur de gouvernance	Rapport annuel 2023 Circulaire de sollicitation de procurations 2023	187, 197 6-13	s. o.	102-24	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>4. GOUVERNANCE</b>					
Conflits d'intérêts	Rapport annuel 2023 Circulaire de sollicitation de procurations 2023	197 67	s. o.	102-25	s. o.
Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans l'établissement de l'objectif, des valeurs et de la stratégie	Circulaire de sollicitation de procurations 2023	81-112	s. o.	102-26	s. o.
Connaissance collective de l'organe supérieur de gouvernance	Rapport annuel 2023	188	s. o.	102-27	s. o.
Évaluation du rendement de l'organe supérieur de gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2024	93-95	s. o.	102-28	s. o.
Identification et gestion des répercussions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2023 Circulaire de sollicitation de procurations 2023	189-201 93-98	s. o.	102-29	s. o.
Efficacité du processus de gestion des risques	Rapport annuel 2023	188	s. o.	102-30	s. o.
Examen des questions économiques, environnementales et sociales	Rapport annuel 2023	184	s. o.	102-31	s. o.
Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans le rapport sur la durabilité	Rapport annuel 2023 Le Rapport sur la durabilité et l'impact social de Rogers est approuvé par le Comité ESG de la Société.	188	s. o.	102-32	s. o.
Communication des préoccupations critiques	En cas de préoccupation importante liée aux répercussions économiques, environnementales ou sociales, l'équipe ESG rencontrerait le chef de la direction pour le conseiller quant à la meilleure marche à suivre. Cette information serait ensuite transmise au conseil d'administration.	-	s. o.	102-33	s. o.
Nature et nombre total de préoccupations importantes	Aucune préoccupation importante n'a été soulevée à l'égard de questions environnementales, sociales ou économiques.	-	s. o.	102-34	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>4. GOUVERNANCE</b>					
Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2023	23-51	s. o.	102-35	s. o.
Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2023	23-51	s. o.	102-36	s. o.
Participation des parties prenantes à la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2023	23-51	s. o.	102-37	s. o.
<b>5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b>					
Liste des groupes de parties prenantes	Rapport annuel 2023	183	s. o.	102-40	s. o.
Identification et sélection des parties prenantes	Rapport annuel 2023	183-185	s. o.	102-42	s. o.
Approche liée à l'engagement des parties prenantes	Rapport annuel 2023	185	s. o.	102-43	s. o.
Principaux sujets et préoccupations soulevés	Rapport annuel 2023	185	s. o.	102-44	Principe 3 - Veuillez noter que seule une faible part de notre main-d'œuvre est syndiquée.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>6. PRATIQUES D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS</b>					
Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport annuel 2023	117-118	s. o.	102-45	s. o.
Définition du contenu du rapport et des limites du sujet	Rapport annuel 2023	185	s. o.	102-46	s. o.
Liste des sujets importants	Rapport annuel 2023	185	s. o.	102-47	s. o.
Retraitements de l'information	Mention dans le Rapport annuel 2023, le cas échéant.	-	s. o.	102-48	s. o.
Modifications de déclaration	Rapport annuel 2023	-	s. o.	102-49	s. o.
Période de déclaration	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	-	s. o.	102-50	s. o.
Date du rapport le plus récent	Rapport annuel 2023	182	s. o.	102-51	s. o.
Cycle d'établissement de rapports	Annuel	-	s. o.	102-52	s. o.
Point de contact pour les questions concernant le rapport	corp.responsibility@rci.rogers.com	-	s. o.	102-53	s. o.
Revendications du rapport conformément aux normes GRI	Rapport annuel 2023	182	s. o.	102-54	s. o.
Index du contenu de la GRI	Données supplémentaires 2023	24	s. o.	102-55	s. o.
Assurance externe	Rapport annuel 2023	202-204	s. o.	102-56	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>APPROCHE DE GESTION POUR TOUS LES SUJETS</b>					
Explication sur l'importance du sujet et de ses limites	Pour chaque section du Rapport ESG, une introduction explique pourquoi le sujet est important et ce que nous faisons. Les définitions de nos sujets importants se trouvent à la page 154 du Rapport annuel 2023.	-	s. o.	103-1	s. o.
Approche de gestion et ses composantes	Pour chaque section du Rapport ESG, les politiques, procédures et directives associées ainsi que les indicateurs de performance pertinents sont abordés.	-	s. o.	103-2	s. o.
Évaluation de l'approche de gestion	Les politiques, procédures, directives et indicateurs clés de performance sont examinés chaque année pour vérifier leur pertinence et déterminer les améliorations nécessaires.	-	s. o.	103-3	s. o.
<b>ÉCONOMIE</b>					
<b>RENDEMENT ÉCONOMIQUE</b>					
Valeur économique directe générée et distribuée	Données supplémentaires 2023	17-18	s. o.	201-1	s. o.
Implications financières et autres risques et occasions d'affaires liés aux changements climatiques	Rapport annuel 2023	189	s. o.	201-2	s. o.
Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2023	63	s. o.	201-3	s. o.
Aide financière reçue du gouvernement	Rapport annuel 2023	119	s. o.	201-4	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>ÉCONOMIE</b>					
<b>PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ</b>					
Proportion de membres de la haute direction embauchés au sein de la communauté locale	Rogers n'a pas de politique ni de procédure formelle d'embauche locale et ne fait pas le suivi de la proportion de membres de la haute direction embauchés au sein de la communauté locale. Nous prenons par contre des mesures pour faire en sorte que nos effectifs soient représentatifs des communautés que nous desservons.	-	s. o.	202-2	s. o.
<b>RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES INDIRECTES</b>					
Investissements et services d'infrastructure pris en charge	Rapport annuel 2023	200-201	s. o.	203-1	s. o.
Répercussions économiques indirectes importantes	Rapport annuel 2023	200-201	s. o.	203-2	s. o.
<b>PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT</b>					
Proportion des dépenses auprès de fournisseurs locaux	Bien que nous n'ayons aucune politique en place pour obliger l'utilisation de fournisseurs canadiens, nous essayons de le faire dans la mesure du possible. Environ 87 % de nos 200 plus importants fournisseurs ont leur siège social ou mènent des activités importantes au Canada.	-	s. o.	204-1	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>ÉCONOMIE</b>					
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>					
Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption	Rapport annuel 2023	188	s. o.	205-1	Principe 10
Membres du personnel ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption	Rapport annuel 2023	187	s. o.	205-2	Principe 10
Incidents de corruption	Rapport annuel 2023 Tous les incidents potentiels reçus font l'objet d'une investigation et les mesures appropriées sont prises. Les cas liés à des préoccupations financières sont signalés au Comité d'audit et de risque.	188	s. o.	205-3	Principe 10
<b>PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES</b>					
Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Rapport annuel 2023	84-85	s. o.	206-1	s. o.
Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires associées à des réglementations sur les comportements anticoncurrentiels	Rapport annuel 2023	84-85	TC-TL-520a.1	s. o.	s. o.
Vitesse moyenne réelle et soutenue de téléchargement 1) de contenu détenu et commercialement associé et 2) de contenu non associé	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.	-	TC-TL-520a.2	s. o.	s. o.
Description des risques et des occasions d'affaires associés à la neutralité du Net, à l'appairage payant, au taux zéro et aux pratiques connexes	Rapport annuel 2023	92	TC-TL-520a.3	s. o.	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
Approche prudente face aux défis environnementaux	Rapport annuel 2023	189	s. o.	s. o.	Principe 7
<b>MATÉRIEL</b>					
Matériaux utilisés par poids ou volume	Données supplémentaires 2023 Rogers n'est pas un fabricant et, par conséquent, ce point ne s'applique pas. Nous rendons compte de notre consommation de papier selon le poids et le volume.	s. o.	s. o.	301-1	s. o.
Matériaux d'entrée recyclés utilisés	Rogers n'est pas un fabricant et, par conséquent, ce point ne s'applique pas.	s. o.	s. o.	301-2	Principe 8
Produits et emballages recyclés ou réutilisés	Données supplémentaires 2023	s. o.	s. o.	301-3	Principe 8
1) Matériel récupéré dans le cadre de programmes de récupération, pourcentage des matériaux récupérés qui ont été 2) réutilisés, 3) recyclés ou 4) enfouis	Données supplémentaires 2023	12	TC-TL-440a.1	s. o.	Principe 8
<b>ÉNERGIE</b>					
Consommation d'énergie au sein de l'entreprise	Données supplémentaires 2023	10	TC-TL-130a.1	302-1	s. o.
Consommation d'énergie à l'extérieur de l'entreprise	Données supplémentaires 2023	10	TC-TL-130a.1	302-2	s. o.
Intensité énergétique	Données supplémentaires 2023	10	s. o.	302-3	s. o.
Réduction de la consommation d'énergie	Rapport annuel 2023	189-191	s. o.	302-4	Principe 9
Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Rapport annuel 2023	189-191	s. o.	302-5	Principe 8

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
<b>EAU ET EFFLUENTS</b>					
Prélèvements d'eau	Non pertinent dans le cadre de nos activités commerciales	s. o.	s. o.	303-3	s. o.
Déversements d'eau	Non pertinent dans le cadre de nos activités commerciales	s. o.	s. o.	303-4	s. o.
Consommation d'eau	Données supplémentaires 2023	10	s. o.	303-5	s. o.
<b>ÉMISSIONS</b>					
Émissions directes de GES (portée 1)	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	189 7	s. o.	305-1	s. o.
Émissions indirectes de GES (portée 2)	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	189 8-9	s. o.	305-2	s. o.
Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	189 9	s. o.	305-3	s. o.
Intensité des émissions de GES	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	189 9	s. o.	305-4	s. o.
Réduction des émissions de GES	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	189 7	s. o.	305-5	Principe 9

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
<b>DÉCHETS</b>					
Déchets produits	Rapport annuel 2023	191-192	s. o.	306-3	s. o.
Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Rapport annuel 2023	191-192	s. o.	306-1	s. o.
Gestion des répercussions importantes liées aux déchets	Rapport annuel 2023	191-192	s. o.	306-2	Principe 8
Déchets produits	Données supplémentaires 2023	11	s. o.	306-3	s. o.
Déchets détournés de l'élimination	Données supplémentaires 2023	11	s. o.	306-4	Principe 8
Déchets dirigés vers l'élimination	Données supplémentaires 2023	11	s. o.	306-5	s. o.
<b>CONFORMITÉ EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE</b>					
Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux	Rapport annuel 2023	198	s. o.	308-1	Principe 8

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>SOCIÉTÉ</b>					
<b>EMPLOI</b>					
Nouvelles embauches et roulement du personnel	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	194 14	s. o.	401-1	s. o.
Avantages offerts au personnel à temps plein qui ne sont pas offerts au personnel temporaire ou à temps partiel.	Rapport annuel 2023  Tous les avantages entrent en vigueur dès l'embauche pour le personnel à temps plein, et après trois mois de service continu pour le personnel à temps partiel	193	s. o.	401-2	s. o.
Congé parental	Rapport annuel 2023  Toutes les employées à temps plein et à temps partiel ont droit à un congé de maternité et tous les parents travaillant à temps plein et à temps partiel ont droit à un congé parental ou d'adoption. Les membres du personnel qui reviennent au travail après un congé de maternité ou un congé parental ou d'adoption reprendront leur poste, à moins que celui-ci ne soit plus disponible pour une raison valable. Dans ce cas, ils ou elles se voient offrir un poste comparable ainsi que les mêmes salaires et avantages sociaux.	193	s. o.	401-3	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>SOCIÉTÉ</b>					
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>					
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport annuel 2023	193	s. o.	403-1	s. o.
Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Rapport annuel 2023	193	s. o.	403-2	s. o.
Services de santé au travail	Rapport annuel 2023	193	s. o.	403-5	s. o.
Participation des membres du personnel, consultation et communication en matière de santé et de sécurité au travail	Rapport annuel 2023	193	s. o.	403-4	s. o.
Formation des membres du personnel sur la santé et la sécurité au travail	Rapport annuel 2023	193	s. o.	403-5	s. o.
Blessures liées au travail	Données supplémentaires 2023	13	s. o.	403-9	s. o.
<b>FORMATION ET ÉDUCATION</b>					
Nombre moyen d'heures de formation par an et par membre du personnel	Données supplémentaires 2023	13	s. o.	404-1	s. o.
Programmes de perfectionnement des compétences du personnel et programmes d'aide à la transition	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	193 13	s. o.	404-2	s. o.
Pourcentage du personnel recevant régulièrement des évaluations de rendement et de perfectionnement professionnel	Données supplémentaires 2023	13	s. o.	404-3	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>SOCIÉTÉ</b>					
<b>DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI</b>					
Diversité des organes de gouvernance et des membres du personnel	Rapport annuel 2023 Données supplémentaires 2023	186 5	s. o.	405-1	s. o.
<b>TRAVAIL DES ENFANTS</b>					
Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants	Rapport annuel 2023	200	s. o.	408-1	Principe 5
<b>TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE</b>					
Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	Rapport annuel 2023	200	s. o.	409-1	Principe 4
<b>ÉVALUATION DES DROITS DE LA PERSONNE</b>					
Opérations ayant fait l'objet d'un examen ou d'une évaluation d'impact sur les droits de la personne	Rapport annuel 2023	200	s. o.	412-1	Principe 1, 2
Accords et contrats d'investissement majeur comprenant des dispositions liées aux droits de la personne ou ayant été évalués en fonction des droits de la personne	Rogers procède à une révision annuelle des pratiques d'approvisionnement éthiques (PAE) de sa base de fournisseurs afin d'identifier les contributions à valeur positive dans sa chaîne d'approvisionnement. La révision porte sur les aspects suivants des PAE : gestion de l'environnement, utilisation des ressources, émissions de GES et consommation d'énergie, diversité, droits de la personne, pratiques de travail, éthique, et santé et sécurité. Parallèlement à cette révision des PAE, nous nous appuyons sur notre politique environnementale et notre Code de déontologie des fournisseurs pour nous assurer que nous contrôlons et régissons les pratiques d'approvisionnement de notre base de fournisseurs.	-	s. o.	412-3	Principe 1, 2

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>SOCIÉTÉ</b>					
<b>COMMUNAUTÉS LOCALES</b>					
Opérations ayant fait l'objet d'un engagement auprès des communautés locales, d'évaluations d'impact et de programmes de perfectionnement	Rapport annuel 2023	194-196	s. o.	413-1	s. o.
<b>ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS</b>					
Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Données supplémentaires 2023	22	s. o.	414-1	s. o.
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DE LA CLIENTÈLE</b>					
Évaluation des répercussions des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Toutes les installations sans-fil sont conçues pour être strictement conformes au Code de sécurité 6 de Santé Canada et vérifiées par une ingénieure ou un ingénieur professionnel	-	s. o.	416-1	s. o.
Incidents de non-conformité concernant les répercussions des produits et services sur la santé et la sécurité	Rapport annuel 2023	194-196	s. o.	416-2	s. o.
<b>MARKETING ET ÉTIQUETAGE</b>					
Exigences relatives aux renseignements et à l'étiquetage des produits et services	Rapport annuel 2023	-	s. o.	417-1	s. o.
Incidents de non-conformité concernant les communications marketing	Rapport annuel 2023	89	s. o.	417-3	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>SOCIÉTÉ</b>					
<b>PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE LA CLIENTÈLE ET CYBERSÉCURITÉ</b>					
Plaintes fondées concernant les violations de la vie privée de la clientèle et les pertes de données de celle-ci	Rapport annuel 2023	197	s. o.	418-1	s. o.
Description des politiques et pratiques relatives à la publicité comportementale et à la confidentialité des données de la clientèle	Rapport annuel 2023	197	TC-TL-220a.1	s. o.	s. o.
Nombre de clientes et de clients dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires	Rapport annuel 2023	-	TC-TL-220a.2	s. o.	s. o.
Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à la protection de la vie privée de la clientèle	Rapport annuel 2023	197	TC-TL-220a.3	s. o.	s. o.
1) Nombre de demandes de renseignements sur la clientèle soumises par des organismes d'application de la loi, 2) nombre de clientes et de clients dont les renseignements ont été demandés, 3) pourcentage ayant donné lieu à une divulgation	Données supplémentaires 2023  Rogers ne divulguera pas les renseignements confidentiels d'une cliente ou d'un client à des organismes gouvernementaux à moins d'y être contraint au point de vue juridique ou dans le cas d'une urgence où la vie, la santé ou la sécurité d'une personne est menacée.	22	TC-TL-220a.4	s. o.	s. o.
1) Nombre d'atteintes à la sécurité des données, 2) pourcentage impliquant des renseignements personnels, 3) nombre de clientes et clients touchés	Rogers ne divulgue pas ces renseignements en raison de leur nature sensible.	-	TC-TL-230a.1	s. o.	s. o.
Description de l'approche adoptée pour déterminer et traiter les risques liés à la sécurité des données, notamment le recours à des normes de cybersécurité tierces.	Rapport annuel 2023	76-77, 197	TC-TL-230a.2	s. o.	s. o.

# Index

Description	Emplacement	Numéro de la page	Indicateur SASB	Indicateur GRI	Indicateur UNGC
<b>SOCIÉTÉ</b>					
<b>CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>					
Non-conformité aux lois et règlements dans le domaine socio-économique	Rapport annuel 2023	-	s. o.	419-1	s. o.
<b>SERVICE À LA CLIENTÈLE</b>					
1) Fréquence moyenne des interruptions de système et 2) durée moyenne des interruptions pour la clientèle	Rogers ne présente pas encore d'information sur cet indicateur.	-	TC-TL-550a.1	s. o.	s. o.
Discussion sur les systèmes permettant d'assurer un service sans entrave pendant les interruptions de service.	Rapport annuel 2023	199-200	TC-TL-550a.2	s. o.	s. o.
<b>PARAMÈTRES DE L'ACTIVITÉ</b>					
Nombre de personnes abonnées au service sans-fil	Données supplémentaires 2023	4	TC-TL-000.A	s. o.	s. o.
Nombre de personnes abonnées au service Internet	Données supplémentaires 2023	4	TC-TL-000.C	s. o.	s. o.
Trafic réseau	Données supplémentaires 2023	4	TC-TL-000.D	s. o.	s. o.

# Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Mesure financière précise	Utilité	Méthode de calcul	Mesure financière la plus directement comparable établie selon les IFRS
Valeur économique distribuée	Pour évaluer comment nous avons créé de la richesse pour les parties prenantes.	Coûts opérationnels additionnés des dividendes versés, des intérêts payés, de l'impôt sur le résultat payé, de la répartition des coûts pour l'acquisition de licences d'utilisation de spectre et des dépenses en immobilisations	Coûts opérationnels

## Valeur économique distribuée

Exercice se terminant le 31 décembre

En millions de dollars	2023	2022
Coûts opérationnels	10 727	9 003
Dividendes payés	1 034	1 010
Intérêts payés	1 780	1 054
Impôt sur le résultat payé	439	455
Répartition des coûts d'acquisition de licences d'utilisation de spectre	418	418
Dépenses d'investissement	3 934	3 075
<b>Valeur économique distribuée</b>	<b>18 332</b>	<b>15 015</b>

# Glossaire

Rogers applique la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise établie par le protocole des gaz à effet de serre de l'Institut des ressources mondiales et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (le « Protocole des GES »), ainsi que ses propres lignes directrices et définitions en matière de production de rapports ESG (collectivement, les « critères applicables »).

Terme	Définition
5G (technologie de cinquième génération)	Technologie de téléphonie mobile de cinquième génération qui, au fil du temps, offrira des vitesses plus rapides, des délais de réponse instantanés et des connexions rapides qui changeront fondamentalement notre façon de vivre et de travailler. La 5G offrira des vitesses de transmission de données maximales jusqu'à 100 fois plus rapides que celles de la 4G LTE, tout en permettant jusqu'à 10 millions de connexions par kilomètre carré, soit 10 fois la capacité de la 4G LTE.
Appareils récupérés et traités à des fins de réutilisation ou de recyclage	Nombre total d'appareils sans fil « usagés » (téléphones mobiles, tablettes et montres) récupérés et traités aux fins de don, de réutilisation, de revente ou de recyclage (collectivement désignés « recyclés ») pendant la période visée par le rapport. Les appareils recyclés comprendront tous les appareils récupérés et traités à l'interne ou par des fournisseurs de services tiers au nom de Rogers.
Cadres intermédiaires et autres gestionnaires	Personnes qui, sous la responsabilité de la haute direction, administrent les politiques et les activités de la Société par l'intermédiaire de gestionnaires ou de superviseuses ou superviseurs subalternes, conformément à la définition offerte par le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi prévu par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
Centre de données	Il s'agit d'une installation qui héberge des systèmes informatiques et les composantes qui y sont associées, par exemple, des systèmes de télécommunication et de stockage. Il comprend habituellement un système d'alimentation de réserve ou des blocs d'alimentation redondants, des connexions de communications de données redondantes ainsi que des dispositifs de régulation des conditions ambiantes (pour la climatisation et la suppression des incendies, par exemple) et de contrôle de la sécurité.
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)	L'organisme de réglementation fédéral des radiodiffuseurs et télédiffuseurs ainsi que des entreprises de services de câble et télécommunications au Canada.
Consommation énergétique	L'utilisation de l'énergie est calculée en gigajoules (GJ) et correspond à la consommation d'énergie directe et indirecte. La consommation d'énergie directe comprend le gaz naturel, l'essence et les autres carburants consommés par les véhicules ou propriétés que Rogers possède ou loue. La consommation d'énergie indirecte comprend l'électricité utilisée par les propriétés de Rogers. Celles-ci comprennent les immeubles de bureaux achetés ou loués, les sites de transmission, les stations d'alimentation en électricité, les espaces réservés à la vente et le Rogers Centre.
Dépenses d'investissement	Les investissements effectués pour acquérir ou mettre à niveau des biens matériels, notamment dans la technologie, les réseaux et les infrastructures.
Déversement de niveau 3	Un rejet accidentel (supérieur à 100 kilogrammes ou 100 litres) de produits chimiques, de pétrole et de carburants pouvant engendrer des répercussions négatives sur l'environnement et/ou la santé humaine, et devant être signalé en vertu de la loi à Environnement Canada dans un délai de 24 heures.
Émissions de GES de portée 1	Émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources détenues ou contrôlées par Rogers. Les émissions de portée 1 sont calculées conformément au Protocole des GES et comprennent celles provenant de la combustion d'énergie des véhicules et propriétés sous le contrôle opérationnel de Rogers (dont les immeubles de bureaux, les sites de transmission, les stations d'alimentation en électricité, les espaces réservés à la vente et le Rogers Centre) achetées ou louées. Cette définition cadre avec le Protocole des GES, et les résultats compilés couvrent la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
Émissions de GES de portée 2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de l'électricité consommée par Rogers dans le cadre de ses activités générales et utilisée habituellement par les propriétés sous son contrôle opérationnel, notamment les immeubles de bureaux, les sites de transmission, les stations d'alimentation en électricité, les espaces réservés à la vente au détail et le Rogers Centre. Cette définition cadre avec le Protocole des GES, et les résultats compilés couvrent la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

# Glossaire

Terme	Définition
Émissions de GES de portée 3	Émissions de gaz à effet de serre provenant d'autres sources indirectes de l'énergie utilisée par Rogers, comme les voyages d'affaires par avion ou par train, la location de véhicule, les hôtels, le personnel qui se déplace en transport en commun, les déplacements des Toronto Blue Jays et leur hébergement dans des hôtels, les déchets des édifices, l'électricité utilisée par la clientèle des centres de données et l'utilisation totale du papier. Cette définition cadre avec le Protocole des GES, et les résultats compilés couvrent la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
Haute direction	Les membres de la haute direction occupent les postes les plus élevés dans la hiérarchie de la Société, conformément à la définition offerte par le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi prévu par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
Impôts et autres paiements aux gouvernements	L'impôt sur le revenu, les taxes sur les ventes, les cotisations sociales, l'impôt foncier et les taxes professionnelles, ainsi que les frais réglementaires et les frais associés aux droits de licence de spectre payés aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.
Initiative Science Based Targets (SBTi)	Cette initiative d'objectifs fondés sur la science (SBTi) est l'organe de gouvernance mondial qui encourage des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer, en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des objectifs fondés sur la science. La SBTi évalue, mesure et approuve les objectifs de réduction des émissions de carbone.
Investissement communautaire - Total	Comprend les dons en espèces et les dons de produits, de biens et de services aux organismes caritatifs et aux organismes sans but lucratif enregistrés pendant la période de référence.
Investissement communautaire en espèces	Comprend les dons en espèces versés aux organismes caritatifs ou aux organismes sans but lucratif enregistrés pendant la période de référence. Ne comprend pas les dons en nature, les commandites et les collectes de fonds.
Investissement communautaire en nature	Comprend les dons de produits, de biens et de services aux organismes caritatifs et aux organismes sans but lucratif enregistrés pendant la période de référence. La majorité de nos contributions en nature correspondent à du temps d'antenne offert gratuitement aux organismes caritatifs et aux organismes à but non lucratif sous forme de messages d'intérêt public ou de couverture d'événements diffusés sur nos stations de radio et de télévision et publiés dans nos imprimés. Le montant des investissements communautaires en nature a été évalué en fonction des frais que Rogers engage pour fournir les produits, les biens ou les services.
LTE (technologie d'évolution à long terme)	Il s'agit de la quatrième génération de technologie sans-fil (également connue sous le nom de technologie 4G). Elle reprend et améliore les normes des services UMTS/HSPA+ sans-fil. La LTE offre une efficacité spectrale accrue et des services améliorés à moindre coût et, surtout, permet d'atteindre des débits de transmission de données plus élevés. La technologie LTE est conçue pour offrir des vitesses pouvant atteindre 150 Mbps.
Paramètres sur la diversité	Les paramètres sur la diversité portent sur les membres du personnel qui s'identifient en tant que femme, membre de minorités visibles, Autochtone ou personne handicapée, et sont présentés sous forme de pourcentage de la main-d'œuvre regroupant tout le personnel, y compris les personnes occupant un poste de v.-p.+-. Ces paramètres comprennent tous les membres du personnel actifs et sous réglementation fédérale.
Plaintes recevables reçues par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)	Ce sont les plaintes qui ont été jugées recevables selon le mandat du CPRST et qui ont fait l'objet d'un examen pendant une période de 12 mois qui se termine le 31 juillet. L'année 2023 comprend les plaintes visant toutes les marques de Rogers, y compris les acquisitions, au 31 décembre 2023. Les plaintes liées à Shaw sont incluses pour la période du 3 avril au 31 juillet.
Postpayé	Un mode de paiement classique pour le service sans-fil où une personne abonnée paie des frais mensuels fixes pour une grande partie de ses services. Les frais d'utilisation (par exemple, les interurbains), dont l'utilisation excédentaire, sont portés à la facture à terme échu, après que les services ont été utilisés. Les frais sont souvent établis dans le cadre d'un abonnement.

# Glossaire

Terme	Définition
Pourcentage des profits avant impôt remis à des organismes caritatifs et à des ONG	Portion des bénéfices avant impôt (bénéfices nets avant la charge d'impôt sur le résultat pour la période visée) remise à des organismes caritatifs et sans but lucratif.
Prépayé	Un mode de paiement pour le service sans-fil où une personne abonnée doit payer d'avance pour une quantité de minutes de temps d'antenne ou une quantité de données déterminée avant de les utiliser. En général, le montant est débité du compte prépayé d'une personne abonnée lorsqu'elle utilise les minutes afin de ne pas dépasser le nombre de minutes prépayées jusqu'à ce qu'elle effectue un autre prépaiement.
Programme RPA	Le programme de certification RPA (Relations progressistes avec les Autochtones), offert par le Conseil canadien pour le commerce autochtone, confirme le rendement des entreprises en matière de relations avec les Autochtones au moyen de catégories de certification bronze, argent ou or. Les entreprises certifiées font la promotion de leur catégorie de certification au moyen d'un logo indiquant aux communautés qu'elles sont de bons partenaires d'affaires, qu'il fait bon y travailler et qu'elles s'engagent envers la prospérité au sein des communautés autochtones.
Protocole des GES	L'outil comptable international le plus utilisé par les chefs du gouvernement et d'entreprises pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effet de serre. Le Protocole des GES a été mis sur pied en 1998 par le Conseil mondial des affaires pour le développement durable et l'Institut des ressources mondiales.
Questions importantes	Des sujets qui a) importent aux parties prenantes et ont une influence considérable sur leurs décisions et perceptions concernant Rogers, et b) ont une incidence sociale, environnementale et économique non négligeable sur notre entreprise.
S'épanouir	Il s'agit du programme de bien-être des membres de l'équipe de Rogers. L'objectif du programme est de créer une culture de travail de premier plan chez Rogers, de promouvoir la sécurité et le bien-être du personnel, et d'être une ressource pour ces personnes. Ce programme comporte un vaste éventail de projets, de l'information complète sur la sécurité et le bien-être et beaucoup plus.
Taux d'incidents entraînant une perte de temps	Le nombre de blessures liées au travail qui ont entraîné une perte de temps par tranche de 100 employé-es à temps plein.
Taux de désabonnement	Cette mesure de rendement de l'entreprise est utilisée pour décrire le taux de clientes et clients qui annulent leurs services de télécommunications. Il s'agit d'une mesure du roulement des personnes abonnées et, en quelque sorte, d'un indicateur de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence. Habituellement exprimé sous forme de pourcentage, le taux de désabonnement représente la somme des personnes abonnées qui annulent leurs services pendant chaque période visée, divisée par le nombre total des personnes abonnées au début de chaque période visée.
Taux de participation à la Formation en déontologie de Rogers	Le pourcentage de membres du personnel actifs qui, au 31 décembre 2023, ont lu et suivi la Formation annuelle en déontologie de Rogers, selon le profil de membres du personnel inscrits au 14 février 2024. Le calcul exclut le personnel congédié ou en congé autorisé, les nouveaux membres du personnel ou celles ou ceux de retour de congé après le lancement du programme, le conseil d'administration, les sous-traitants, le personnel à temps partiel des Toronto Blue Jays et du Rogers Centre, et les membres du personnel américains.
Taux de roulement volontaire	Nombre de membres du personnel qui ont volontairement quitté l'entreprise sous forme de pourcentage du nombre total moyen de membres du personnel pendant la période de référence. Le nombre moyen de membres du personnel comprend tout le personnel permanent à temps plein ou à temps partiel ainsi que toutes les personnes qui sont en congé depuis moins de deux ans, sauf le personnel temporaire et les sous-traitants indépendants et provenant d'agences.
Valeur économique distribuée	Une mesure de la richesse que nous avons créée pour les parties prenantes.



Rogers s'engage à protéger l'environnement, à promouvoir la santé et le bien-être des membres de son équipe et à contribuer à la vitalité économique des communautés dans lesquelles elle opère.

Le meilleur est à venir.

*Ted Rogers*